



Yves VEYRIER

Secrétaire général

☎ 01.40.52.86.01

Madame Elisabeth BORNE

Ministre du Travail

127, rue de Grenelle

75700 Paris – SP07

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

14 avenue Duquesne

75 350 – PARIS 07 SP

Paris, le 07 mars 2022

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

Notre organisation syndicale a pris connaissance du livre enquête du journaliste d’investigation, Victor Castanet, « LES FOSSOYEURS » publié aux éditions Fayard.

Les investigations sur les méthodes de mise en place des instances représentatives du personnel, et sur les pratiques de gestion du personnel, laissent à penser que l’entreprise ORPEA et sa filiale CLINEA auraient enfreint la loi à de multiples reprises.

Cette enquête fait apparaître une promiscuité entre le groupe ORPEA et le syndicat maison « Arc en Ciel », ainsi que de potentielles fraudes électorales.

Les trois grandes confédérations syndicales ont obtenu 88,81 % de représentativité (CFDT : 39,20 % ; CGT : 34,35 % ; CGT-FO : 15,26 %) dans l’arrêté du 6 octobre 2021 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la branche de l’hospitalisation privée, alors que chez ORPEA ni FO, ni la CFDT ne sont représentatifs, la CGT se maintenant à 14 %, mais le syndicat maison « Arc en Ciel » obtient 60 % des voix.

Depuis que « Arc en Ciel » a obtenu une majorité de blocage, il n’y a plus de possibilité de mettre en place la moindre expertise financière, ou de faire voter des expertises pour risque grave et imminent.

Les différents témoignages du livre font apparaître des pressions et sanctions sur les militants syndicaux, ainsi que sur les salariés se faisant assister par une des trois Confédérations syndicales. Cela confirme les retours de nos militants qui sont en grandes difficultés dans ce groupe.

Le livre met en avant une pratique régulière de ne pas embaucher le nombre nécessaire de professionnels financés par la Sécurité Sociale, ce qui interroge sur l’utilisation réelle de ces financements fléchés.

Le groupe aurait mis en place un système de rétro-commissions. Les fournisseurs accepteraient de rétrocéder au groupe Orpea entre 10 %, et 28 % du marché, en échange de commandes massives. Par exemple, dans le

cas des protections contre l'incontinence Hartmann, qui sont financées par les fonds de la sécurité sociale, 28 % de rétrocession représenteraient des centaines de milliers d'euros par an.

Ainsi, il nous apparaît nécessaire que les services du ministère du travail puissent vérifier l'ensemble des licenciements et des sanctions qui ont eu lieu depuis les dernières élections sur le périmètre du groupe ORPEA CLINEA. De même, une attention particulière doit être portée vis-à-vis d'éventuelles pressions que subirait les militants syndicaux, afin d'assurer leur protection.

Le budget de la sécurité sociale provient de cotisations sociales, de la contribution sociale généralisée, et de la fiscalité indirecte.

Ne pas procéder aux embauches de postes financés par l'ARS, ou bénéficier de rétro commissions sur des achats financés par la Sécurité Sociale revient à détourner l'argent de celle-ci, et notamment celui des salariés. ORPEA aurait aussi pour habitude d'ajouter de la poudre protéinée, financée par la Sécurité Sociale, dans la soupe des résidents pour pallier le manque de valeur nutritive.

Les services du ministère de la santé devraient mener une enquête financière afin de déterminer si ces faits évoqués dans le livre en question sont avérés ou non. S'ils étaient avérés, le ministre de la Santé pourrait ainsi exiger le remboursement total des sommes incriminées.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier,

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Yves VEYRIER,
Secrétaire général

